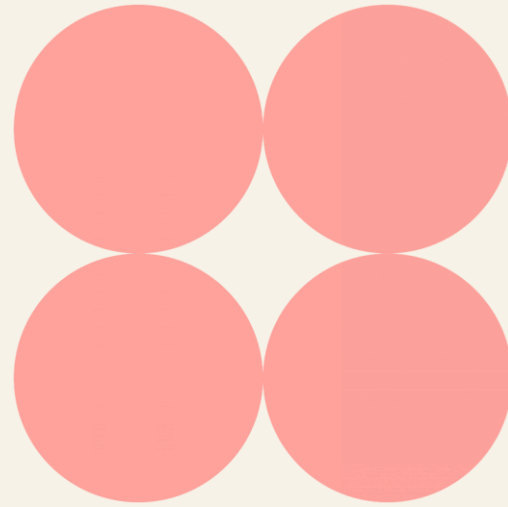


Journées Nationales

30 novembre et 1^{er} décembre 2023

**Réussir ensemble le virage numérique
dans le médico-social**



2.5 : Ordonnance numérique

Catherine MORVAN-SIGWARD (CNAM), Anne DAZINIERAS-PICHON (DNS), Julie TREGAROT (Editeur TERANGA)

Salle 205

2.5.1 ORDONNANCE NUMÉRIQUE CONTEXTE

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE, UN SERVICE SOCLE DU VIRAGE NUMÉRIQUE EN SANTE



L'ordonnance numérique - un des services socles du numérique en santé « **Ma santé 2022 - Virage numérique** »

L'ordonnance numérique vise à dématérialiser et sécuriser le circuit de la prescription entre les professionnels de santé prescripteurs et les professionnels de santé prescrits .

- **Ordonnance N° 2020-1408 du 18 novembre 2020 qui rend obligatoire l'ordonnance numérique au plus tard au 31/12/2024 pour toutes les prescriptions** de produits de santé, des actes de biologie, des actes infirmiers, des actes de kinésithérapie, d'orthoptie, d'orthophonie et de pédicurie **pour l'ensemble des prescripteurs et des prescrits, dont les auxiliaires médicaux, en ville et en établissement de santé.**
- **Un décret en Conseil d'Etat** (passage en cours au Conseil d'Etat) **complète les conditions de la mise en œuvre de cette échéance pour tous les prescripteurs et prescrits pour toutes les prescriptions exécutées en ville.**

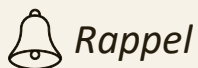


D'ici fin 2024, l'ordonnance numérique concernera tous les prescripteurs et prescrits.

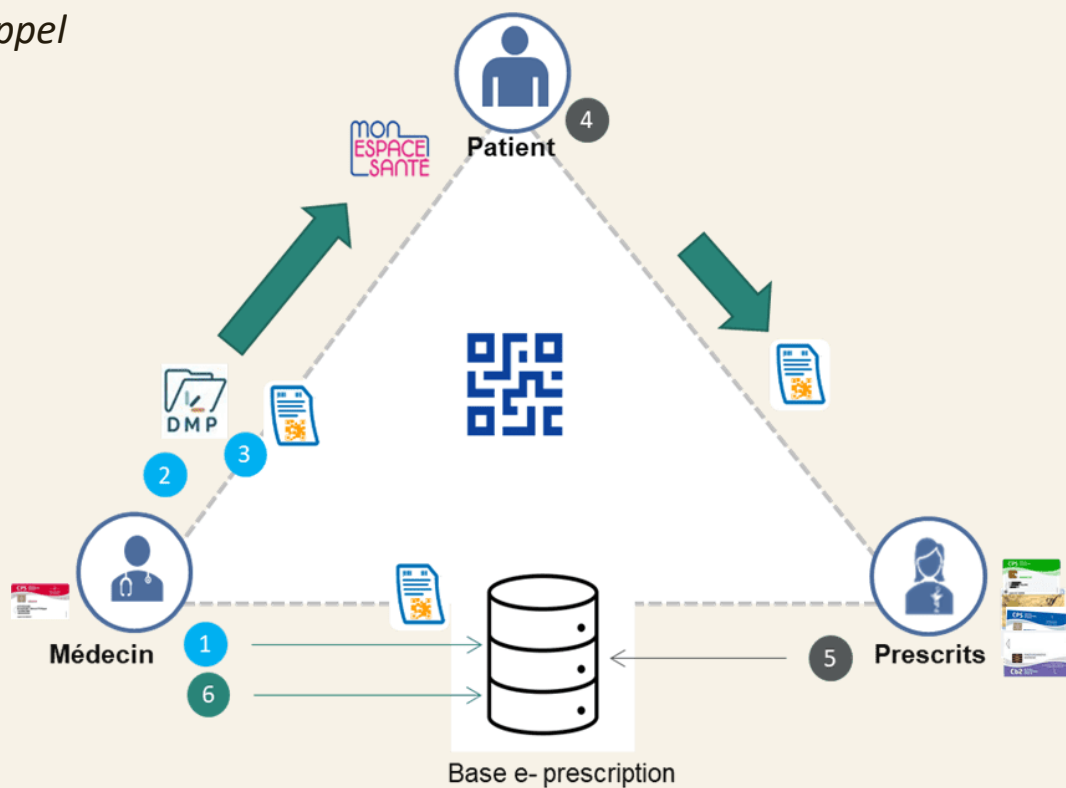
Nous devons déployer chez tous les prescripteurs (libéraux ou salariés en établissement, en centre de santé...) une solution ordonnance numérique qui s'inscrive dès maintenant dans leurs logiciels métier et leurs processus

Le déploiement se fait progressivement en impliquant l'ensemble des acteurs (Professionnels, Editeurs, ...)

AVEC L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE, COMMENT SE PASSE LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT ?



Rappel



Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin :

- 1 Rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible e-prescription unifiée ; elle est enregistrée dans la base e-prescription
- 2 En parallèle, enregistre l'ordonnance numérique dans le DMP du patient facilement, depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon espace santé.
- 3 Imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient

En sortie de consultation :

- 4 Le patient présente l'ordonnance papier* avec le QR code chez le prescrit de son choix.
- 5 Si le prescrit est équipé**, il lit la prescription directement via son logiciel à partir du QR code qu'il a scanné, exécute les actes et les enregistre dans la base.

Par la suite (nouvelle consultation par exemple) :

- 6 Le médecin prescripteur peut consulter les données d'exécution ou de la délivrance (si accord du patient)

* Le patient doit obligatoirement présenter l'exemplaire papier tant que tous les PS ne sont pas équipés.

** Si le prescrit n'est pas équipé, l'ordonnance peut toujours être traitée selon le circuit classique (papier).

A QUOI RESSEMBLE UNE ORDONNANCE PAPIER GÉNÉRÉE VIA LE DISPOSITIF D'ORDONNANCE NUMÉRIQUE ?

Facsimilé d'ordonnance numérique

Dr. XXXXXX
Médecine générale
Tél : 01.01.01.01.01
Fax : 01.01.01.01.01
Consultations sur R.V. : Le samedi, consultations de 8h à 12h par les médecins de garde
Jean Jean, Jean Jean, Jean Jean
Membres d'une association agréée, acceptent les paiements par chèques

N° RPPS
[Barcode]

Nom prénom

Le jeudi 21 juin 2018
DDN: [Redacted]

DOLIPRANE 500mg CPR8
trois fois par jour en cas de fièvre ou douleur,
conditionnement : 1

[Signature]

Le patient ou le ou les titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté que je puisse consulter ce qui a été délivré ou exécuté sur la présente prescription : OUI.
Les données de la prescription sont transmises électroniquement à l'assurance maladie qui traite vos données dans le cadre de ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à <https://www.ameli.fr>.

e-prescription
N°01S2TBP22JCNZYGHZ

QR code et numéro unique de prescription

Informations relatives au chirurgien-dentiste

Informations relatives au patient

Date de la prescription

Contenu de la prescription

Signature du chirurgien-dentiste

Informations légales du patient relatives au traitement des données à caractère personnel

En fin de consultation, l'ordonnance papier est remise au patient.

En plus de ces informations classiques figurent :

- un QR code véhiculant un numéro unique de prescription, mentionné en clair sous le QR code
- des mentions légales obligatoires relatives au traitement des données à caractère personnel

- Indication (OUI ou NON) de l'opposition éventuelle du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur
- Texte fixe indiquant que les données de prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance Maladie

UN MODÈLE COMMUN À TOUTES LES PRESCRIPTIONS

»»» L'ordonnance numérique permet :

- **Aux prescripteurs** (libéraux ou salariés en établissement, en centre de santé...) **de tout prescrire par ordonnance numérique** :
 - Les médicaments de manière codifiée
 - L'ensemble des dispositifs médicaux (DM)
 - Tous les autres actes (actes de biologie, actes de soins infirmiers...) en format texte libre dans l'attente d'une codification



A noter que les prescriptions de transport sanitaire et les demandes d'examen d'imagerie ne sont pas concernées par l'ordonnance numérique

- **A tous les prescrits** (hors transporteurs sanitaires) :
 - De consulter, d'exécuter et d'intégrer l'ordonnance numérique dans leur logiciel métier,
 - De simplifier le traitement des Pièces Justificatives

2.5.2 ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT NATIONAL



LE MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT

2020

- Mise en production de la première version de l'ordonnance numérique

2021

- 1ères préséries médecins et pharmaciens

2022

- Début du déploiement Médecins et Pharmaciens
- Préparation de l'expérimentation EHPAD fin 2022

2023

- Intensification du déploiement de la solution chez les médecins et pharmaciens.

2024

- Déploiement progressif pour l'ensemble des prescripteurs et prescrits de ville et préparation de l'extension aux actes prescrits en établissements et délivrés en ville
- L'ordonnance numérique est une exigence pour les médecins et les pharmaciens au regard du référencement SEGUR et des accords conventionnels
- **Expérimentation en EHPAD**

Travaux
Séguir

Travaux en cours MV, Officine, SF, CD, paramédicaux, médicosocial...

Vue prescripteurs

 **6** Logiciels
11 861 Médecins ayant créé au moins une ordonnance

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

8 036 493 Ordonnances numériques **créées**

138 Ordonnances numériques **consultées**

73 Ordonnances numériques **recherchées**

Vue exécutants

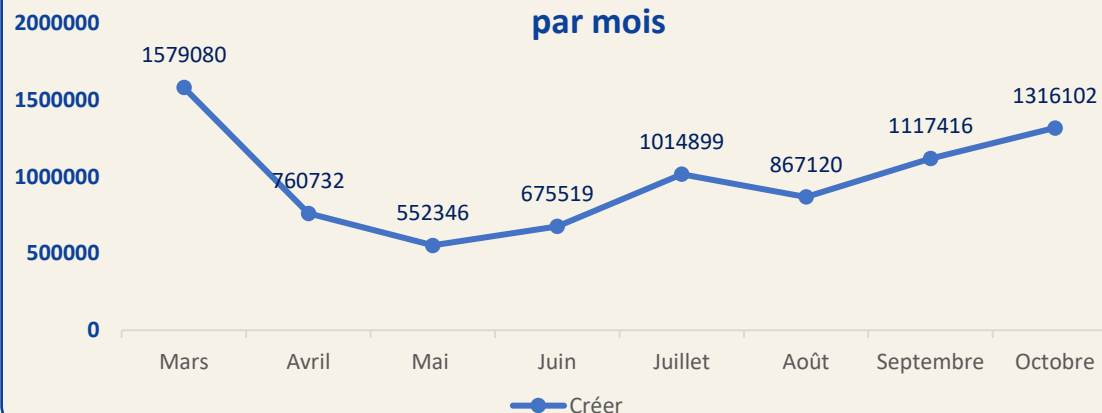
 **2** Logiciels
906 Pharmacies ayant exécuté au moins une ordonnance

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

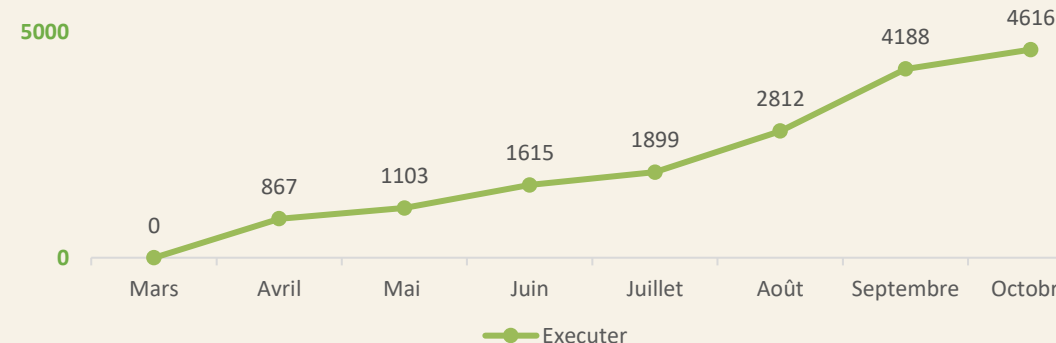
24 732 Ordonnances numériques **consultées**

17 100 Ordonnances numériques **exécutées**

Évolution du nombre d'ordonnances numériques créées par mois



Évolution du nombre d'ordonnances numériques exécutées par mois



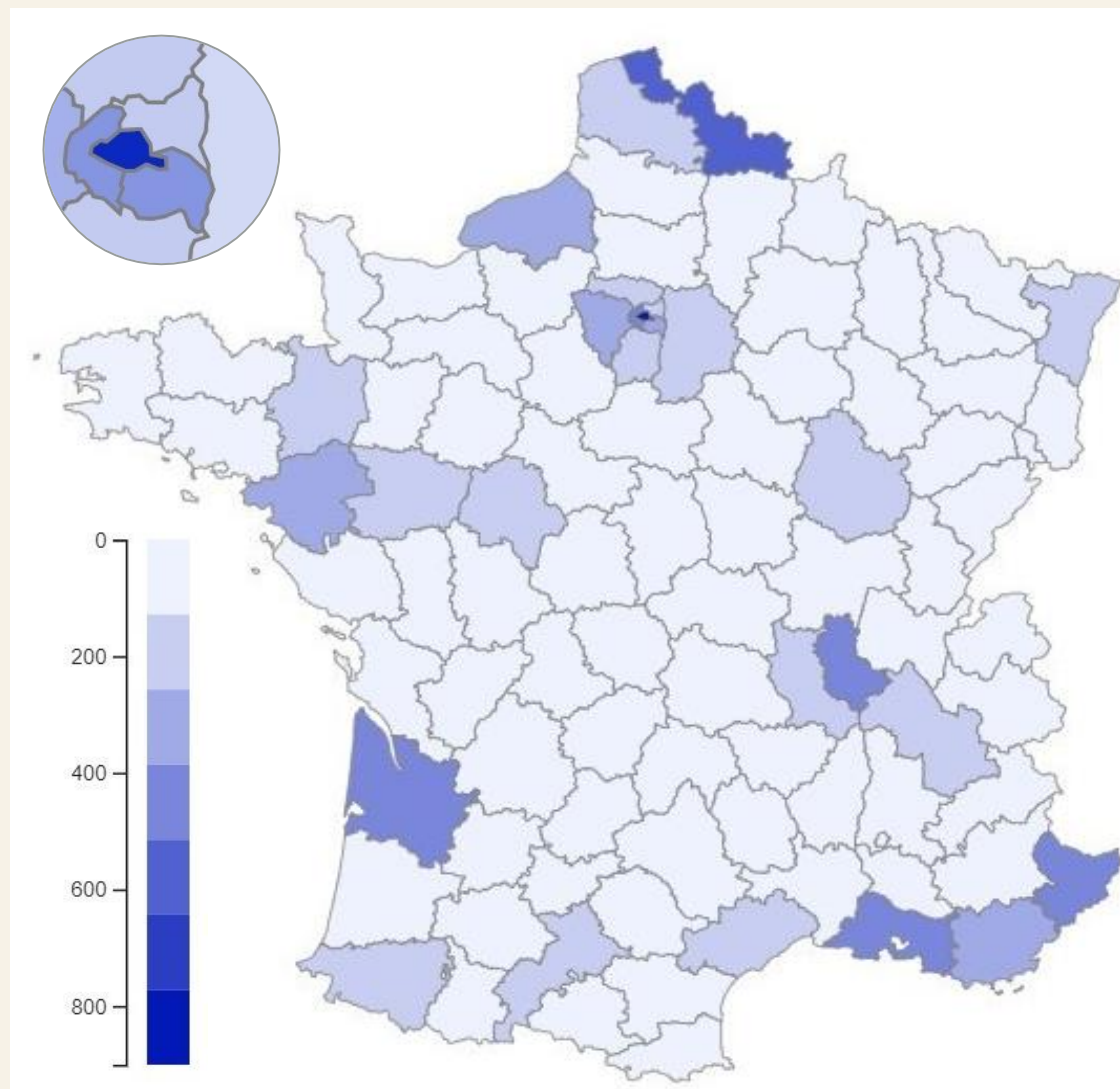
Vue prescripteurs

Répartition cumulée des ordonnances numériques créées par type de prescription

Type de prescription	Nb d'Ep	%
Produits de santé	5509363	68,6%
Biologie	1979681	24,6%
Masseur-kiné	354474	4,4%
Pédicure	87863	1,1%
Infirmier	71355	0,9%
Orthophoniste	22605	0,3%
Orthoptiste	11152	0,1%

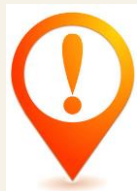
Répartition cumulée des médecins par département

Top 5 département	Nb de médecins
Paris (75)	901
Nord (59)	576
Rhône (69)	451
Hauts-de-Seine (92)	447
Alpes-Maritimes (06)	438
Autres	9048

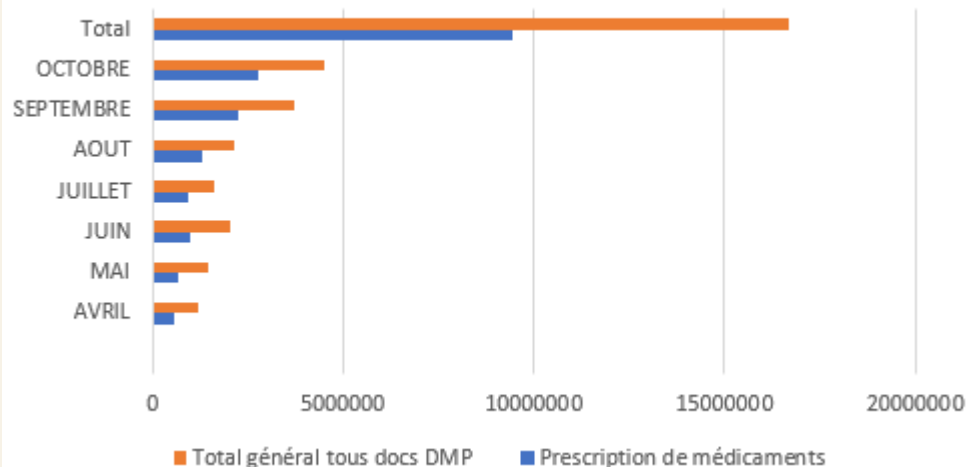


DMP : alimentation Prescriptions

Type de documents alimentant le DMP	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	Total
Prescription (autre)	68 165	78 424	102 232	51 309	60 793	116 942	149 297	
Prescription d'actes de biologie médicale	133 867	151 185	202 566	119 713	149 595	237 161	258 596	
Prescription d'actes de kinésithérapie	4 795	5 083	7 833	9 408	16 784	27 873	31 898	
Prescription d'actes de pédicure	779	862	1 094	1 630	2 866	4 426	4 248	
Prescription d'actes d'orthophonie	230	255	345	354	718	1 355	1 463	
Prescription d'actes d'orthoptie	115	116	147	164	473	853	1 039	
Prescription d'actes infirmiers	1 151	1 335	1 930	2 829	4 487	6 561	7 826	
Prescription de médicaments	561 227	683 960	988 343	912 255	1 324 263	2 224 075	2 772 017	9 466 140
Prescription de soins	52 301	89 135	115 718	69 765	76 718	167 058	204 348	
Total général tous docs DMP	1 220 980	1 479 680	2 051 677	1 599 267	2 139 665	3 733 413	4 488 516	16 713 198
Total prescriptions	822 630	1 010 355	1 420 208	1 167 427	1 636 697	2 786 304	3 430 732	12 274 353
Taux Total Prescriptions/Total général	67,37%	68,28%	69,22%	73,00%	76,49%	74,63%	76,43%	73,44%
Taux Total Prescriptions Médicaments/Total général	45,97%	46,22%	48,17%	57,04%	61,89%	59,57%	61,76%	56,64%

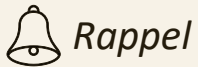


DMP : Total Documents vs Total prescription médicaments 2023



2.5.3 Ordonnance numérique l'expérimentation EN ESMS

OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION



- **S'assurer que le dispositif fonctionne** pour le circuit EHPAD / officine de ville
- **Répondre aux enjeux de sécurisation** du circuit du médicament dans les EHPAD
- **Profiter des résultats de l'expérimentation** pour :
 - **amender le cahier des charges mdv** en vue d'une généralisation des échanges entre le téléservice ordonnance numérique et les solutions DUI dans les ESMS médicalisés
 - **Identifier les points d'amélioration**
 - **Si besoin, définir une trajectoire** d'intégration des échanges entre le téléservice ordonnance numérique et les solutions DUI PA dans un premier temps
- **Partager les travaux** menés sur l'ordonnance numérique avec l'ensemble des éditeurs du médico-social

27 septembre 2023 : autorisation Ordonnance numérique de l'éditeur TERANGA SOFTWARE sur un périmètre adapté à l'expérimentation

L'expérimentation :

- Prévus courant été 2023 a été reportée suite à une réorganisation au sein de l'EHPAD expérimentateur
- Sera étendue pour cet éditeur à un autre établissement (*en cours d'identification*)
- **Reste ouverte aux autres éditeurs**



Les outils d'accompagnement sont prêts, **les équipes de chez TERANGA et de l'assurance maladie** sont dans les **starting blocks** pour démarrer cette expérimentation au plus vite et dans les meilleures conditions.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION (1/3)



Rappel

Modalités :

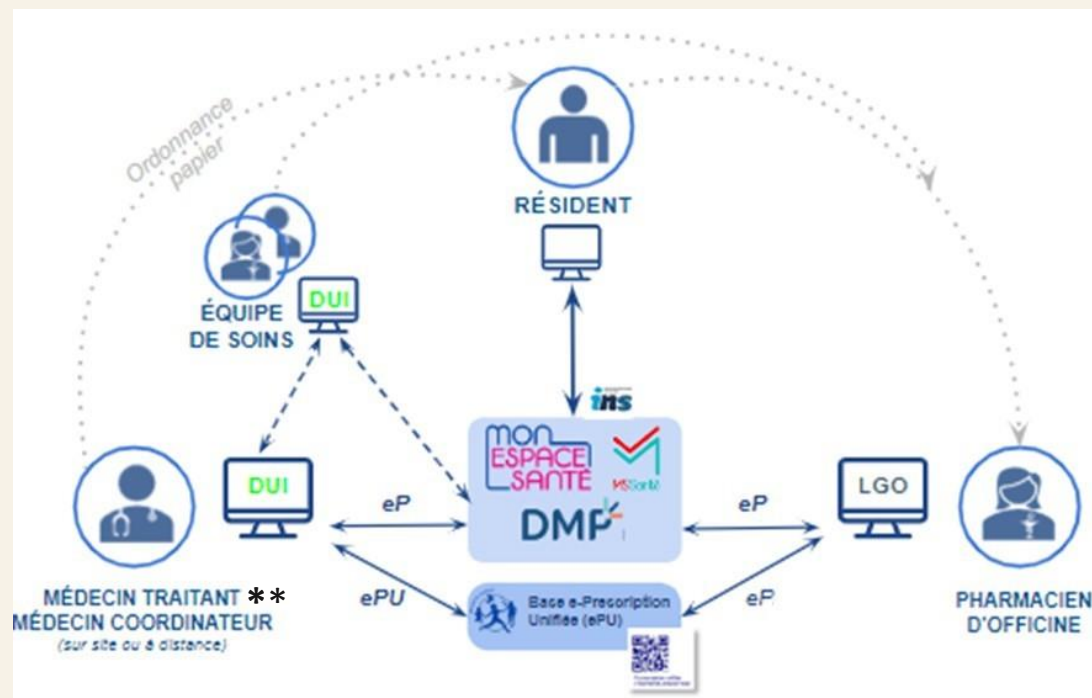
- **Durée : de quelques mois** à compter de la date d'envoi des premières ordonnances
- **Cibles :**
 - . **1 ou plusieurs éditeurs**
 - . **1 ou 2 EHPAD par éditeur** (les identifiants FINESS géographique des EHPAD volontaires sont communiqués à l'assurance maladie)
 - **EHPAD** sur libre choix de l'éditeur, *de préférence dans les CPAM référentes* [Bas-Rhin (67), Côte d'Opale (62), Gironde (33), Isère (38), Maine-et-Loire (49), Morbihan (56), Saône-et-Loire (71), Seine-Maritime (76), Somme (80), Tarn (81), Val-de-Marne (94), Var (83), Yvelines (78)]
 - **En lien avec des officines de ville** également équipées
- **Techniques : activation et envoi des traces postes lors des installations**, conformément au cahier des charges
- **Accompagnement :**
 - . **Des EHPAD et des PS : par l'éditeur et organisation** réactive en cas d'anomalie
 - . **En support : l'assurance maladie** intervient également pour accompagner les éditeurs, les établissements, les prescripteurs et les officines

Périmètre : *Prérequis : Ordonnance numérique interfacée avec le DUI (autorisé CNDA) et Alimentation du DMP si le logiciel/DUI est DMP compatible*

- **EHPAD sans PUI**, équipés d'un logiciel métier intégrant un **module LAP** et un **DUI**
- Cas d'usage **où le médecin utilise le DUI**
- Exécution des ordonnances numériques réalisées en EHPAD par des prescrits de ville (en commençant par les pharmaciens)

CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION

LE MÉDECIN UTILISE LE LOGICIEL DE L'EHPAD POUR CRÉER L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE = DUI ESMS*

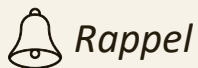


** Possibilité pour le médecin traitant de se connecter au logiciel de l'EHPAD sur site ou depuis son cabinet (selon solution éditeur)

*Source - Journées Nationales du Médico Social - 13 & 14 octobre 2022

- 1 – Le médecin enregistre la prescription dans le DUI
- 2 – L'ordonnance numérique est envoyée dans la base EPU et le DMP (*intégré dans le service Mon espace santé*) avec son QR Code. Elle peut être envoyée directement à la pharmacie depuis le DUI par la MS Santé.
- 3 – Le résident peut également la retrouver dans Mon espace santé.
- 4 – Le pharmacien récupère soit l'ordonnance papier, soit l'ordonnance numérique via MSS ou DMP. Il flashe le QR Code et récupère les données de l'ordonnance dans le LGO.
- 5 – Il enregistre la dispensation des produits dans la base EPU avec les adaptations éventuelles.
- 6 – Sauf opposition du résident (*lors de la prescription*), le prescripteur peut consulter les produits dispensés et les modifications éventuelles dans la base EPU.
- 7 – A date, l'équipe de soins peut consulter la prescription directement dans le DUI, ou encore dans le DMP (selon la matrice d'habilitation <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>).

CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION (2/3)



Critères de validation et bilan éditeur :

Le bilan est basé sur les critères (cumulatifs) suivants :

- **70% des ordonnances numériques** créées sont enregistrées dans la base de l'Assurance Maladie avec succès
- **Absence d'anomalies intrinsèques** au logiciel empêchant une utilisation nominale de chacune des opérations de l'ordonnance numérique (i.e appels réussis aux services créer, consulter, rechercher)
- **Satisfaction** des prescripteurs utilisateurs, du médecin coordonnateur, de l'équipe de soins et des pharmacies de ville partenaires de l'EHPAD mesurée par un questionnaire
- **Identification des prérequis** au déploiement



→ Si le bilan n'est pas satisfaisant, l'expérimentation peut être prolongée et / ou étendue à d'autres ESMS après que l'Editeur ait réalisé les correctifs nécessaires.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION (3/3)

Bilan global expérimentation de l'ordonnance numérique en EHPAD

- Les bilans éditeurs et utilisateurs permettront de nourrir un **bilan global de l'expérimentation ordonnance numérique** en EHPAD et notamment de son adéquation aux usages, et de déterminer s'il y a lieu d'adapter les spécifications Editeurs.
- Les résultats et les bilans de l'expérimentation ordonnance numérique seront communiqués par la Cnam.

Etapes suivantes

- L'extension de l'expérimentation aux secteurs PH et progressivement aux autres secteurs du médico-social
- L'intégration d'une ordonnance numérique rédigée par un médecin depuis son logiciel de cabinet
- La généralisation en EHPAD...



TERANGA - Démonstration



2.5.4 Ordonnance numérique perspectives

CONTENU DE LA DERNIERE VERSION DU CDC ÉDITEURS PRESCRIPTEURS



Une nouvelle version des spécifications éditeurs prescripteurs, mise en ligne le 8 février 2023

Evolutions majeures suivantes

- A. Enregistrement de l'opposition éventuelle du patient (à ce que le médecin consulte ses ordonnances numériques une fois exécutées) en remplacement du recueil du consentement à chaque ordonnance**
- B. Possibilité pour le médecin d'apposer un paraphe numérique pour répondre à l'obligation de signature de l'ordonnance**
- C. Intégration du Décret en Conseil d'Etat à paraître**
 - Après activation du DCE
 - ✓ Extension de l'accès aux ordonnances numériques rédigées par d'autres PS facilitant la coordination des soins
 - ✓ Suppression de l'impression obligatoire de l'exemplaire papier à la demande du patient sous réserve d'un enregistrement de l'ordonnance numérique dans le DMP à la demande expresse du patient

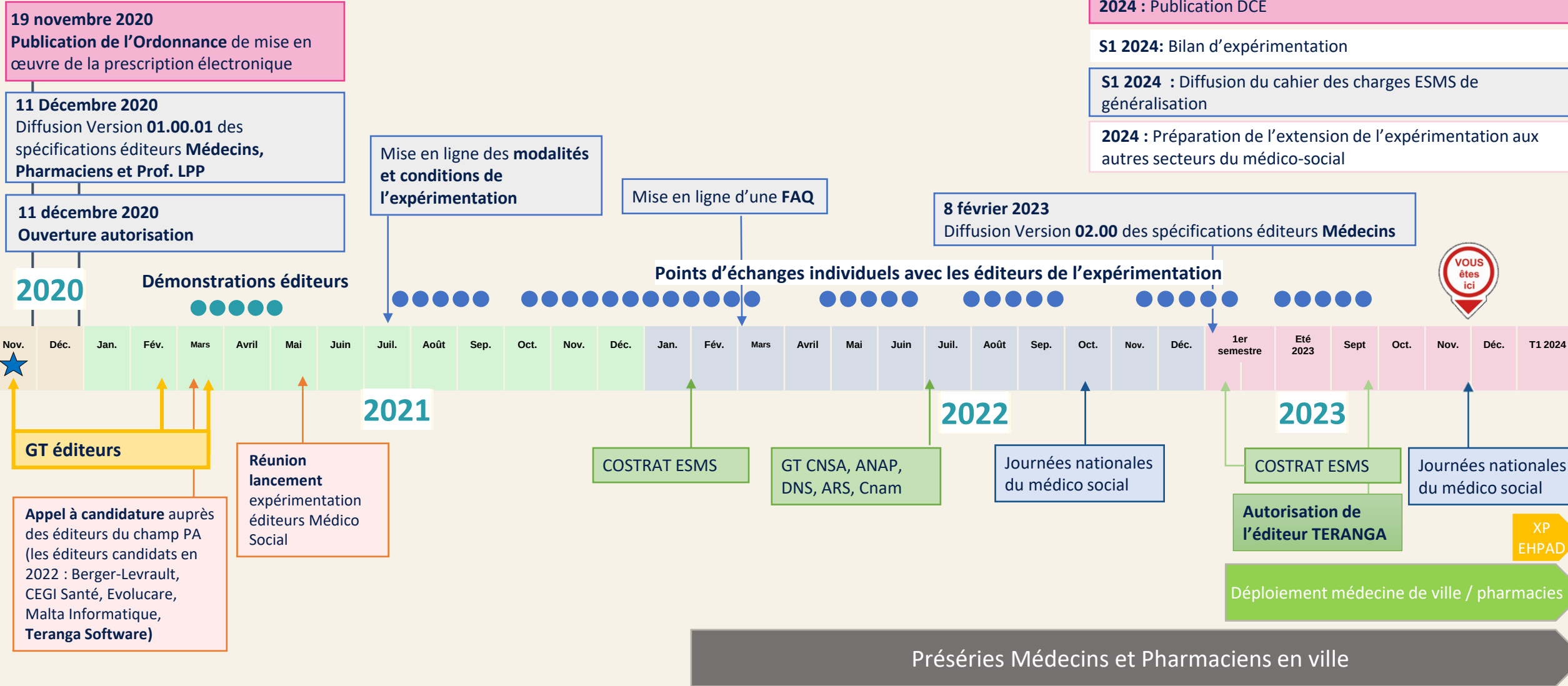


Mise en ligne prochaine d'une annexe technique à ce cahier des charges

Evolutions

- A.possibilité de se connecter aux services ordonnance numérique via PROSANTE CONNECT**
- B.alimentation du DMP de deux manières exclusives l'une de l'autre :**
 - ✓ Soit avec le PDF de la e prescription
 - ✓ Soit sous un format structuré

ORDONNANCE NUMÉRIQUE : PLANNING DES TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR

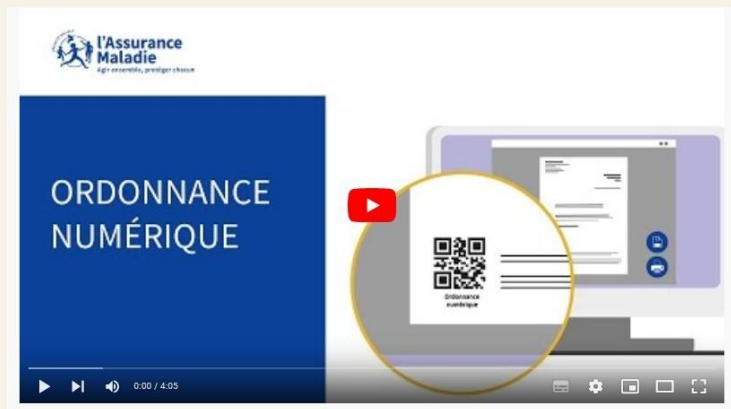


2.5.5 ANNEXE



LE MÉDICO-SOCIAL
ENGAGÉ
POUR LA E-SANTÉ

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE (FILM DE PRÉSENTATION)



Mise à disposition d'un support de communication à destination des EHPAD.

Support dont la vocation est de donner une vision opérationnelle des usages de l'ordonnance numérique et de mettre en exergue les avantages liés à son utilisation :

<https://www.youtube.com/watch?v=-Ghatchqkbo&feature=youtu.be>